

EN ROUTE VERS LA NOUVELLE PAROISSE

Rappelons que la réforme territoriale Simplifiera notre organisation mais elle n'est pas un but en soi. Elle est destinée à permettre une évangélisation renouvelée. **Ce qui est recherché, c'est la conversion personnelle des catholiques et la conversion pastorale et communautaire dans les paroisses.** Des accompagnements diocésains ou extérieurs seront proposés aux doyennés et aux paroisses nouvelles, pour favoriser et soutenir la conversion pastorale des communautés ainsi que la réforme territoriale et administrative.

NOTRE ÉGLISE DIOCESAINE

Depuis 1997, le diocèse de Besançon est constitué de :

13 doyennés

dont le nôtre, le Haut Doubs Forestier.

67 paroisses,

dont pays de Pontarlier, Frasne, Levier, Mouthe - Lac - Mont d'Or, Val d'Usiers - Arc sous Cicon et Pays de Montbenoît.

3 zones épiscopales

(Haute-Saône, Besançon et alentour, Doubs).

En 2025-2026, nous avançons vers une Église diocésaine constituée probablement de :

13 paroisses, dont la nôtre nommée « **Paroisse Saint François Isidore Gagelin - Haut Doubs Forestier** », chacune étant constituée de secteurs missionnaires et d'une multitude de « communautés fraternelles » (cf. Actes du synode diocésain, décret n°1).

POURQUOI UNE TELLE ORGANISATION ?

Chacun d'entre nous, quels que soient son histoire et son parcours de foi, est appelé à grandir en vivant des expériences humaines et spirituelles qui fortifient sa vie chrétienne. Les paroisses auront soin de prévoir des parcours de formation et d'accompagnement adaptés à chacun d'entre nous, quels que soient son histoire et son parcours de foi, est appelé à grandir en vivant des expériences humaines et spirituelles qui fortifient sa vie chrétienne. Les paroisses auront soin de prévoir des parcours de formation et d'accompagnement adaptés à chacun.

LA PROXIMITÉ

Dans notre société en perte d'identité, dans nos paroisses, le retour au « local » est souvent présenté comme étant une solution pertinente pour retrouver une certaine communion. En prenant en compte la réalité actuelle de notre Église diocésaine, « la proximité des uns aux autres et aussi du Christ à tous est un défi que nous souhaitons relever avec conviction, dans la joie et l'espérance ».

Le temps où le curé du village vivait une proximité avec toutes ses brebis est dépassé. Cette responsabilité de proximité revient aux chrétiens disciples-missionnaires, capables de sortir vers toutes les « périphéries de l'existence » et d'accueillir ceux qui frappent à la porte de l'Église. La proximité est de la responsabilité de tous les catholiques, au titre de leur baptême.

Une Église en sortie, ce sont des baptisés qui sont envoyés au milieu du monde, dans le monde pour être témoin de l'Amour de Dieu jusqu'au bout. Ils osent la rencontre. Chacun se laisse alors transformer. Tous ceux nombreux qui avec humilité, annoncent, servent ou célèbrent le Christ dans le monde (dans leur famille, au travail, dans les associations, dans les hôpitaux, les prisons, les établissements scolaires, les rues, ...) font l'expérience que la rencontre partagée est source de vitalité pour tous. « Là où est l'amour, là est Dieu » (Hymne du Jeudi Saint)

La proximité géographique de la messe du dimanche a évolué rapidement ces dernières années. Les petites communautés fraternelles du décret 1 de notre synode diocésain, les secteurs missionnaires (correspondant en particulier aux anciennes paroisses), les mouvements, les services de proximité deviennent l'Église de proximité.

CHIFFRES CLÉS 2000 - 2023

ACTEURS PASTORAUX



142 à 59 prêtres actifs < 75 ans



16 à 33 diares



13 à 43 délégués pastoraux



SACREMENTS



baptêmes et confirmations divisés par deux



premières communions et mariages divisés par trois



professions de foi divisées par quatre



funérailles catholiques se maintiennent



PRÉSENTATION DE LA PAROISSE NOUVELLE MISSIONNAIRE

DIOCÈSE DE BESANÇON

2025 / 2026



LA CHARGE PASTORALE

La charge pastorale (annoncer, célébrer, servir) inclut aussi les dimensions économiques (comptabilité, gestion, trésorerie) et administratives (registres, sceaux,...). **La gouvernance de la paroisse est synodale.**



LE CURÉ est le pasteur propre.



COOPÉRATEUR PAROISSIAL (OU LES COOPÉRATEURS PAROISSIAUX)

est nommé et envoyé par l'Évêque. travaille en collaboration étroite avec le curé.



L'ÉQUIPE DE COORDINATION PASTORALE (ECP)

porte **plusieurs missions** : établir le projet pastoral, veiller aux secteurs missionnaires, favoriser la création et la vitalité des communautés fraternelles.

est constituée de **8 à 20 membres** (de préférence de moins de 75 ans)

ses membres reçoivent une **lettre de mission** à l'exercice de la charge pastorale du curé, pour un temps donné.

se **rencontre régulièrement** : une fois par mois.

le **bureau** se rassemble ordinairement de manière hebdomadaire. Il donne l'impulsion, coordonne, prépare les rencontres de l'ECP.



L'ENSEMBLE DU PEUPLE DE DIEU,

Orienté vers la mission, il est en lien régulier avec l'ECP.

Mutuellement, ils s'écoutent et s'expriment, s'informent et discernent, dialoguent en vue d'un consensus.



Pour cela il est souhaitable de prévoir :

(Une assemblée des paroissiens (rassemblée au moins une fois par an),

ET / OU



Un conseil pastoral paroissial (réuni 2 ou 3 fois par an).

Ces hommes et ces femmes, d'âges différents et aux talents variés, sont issus si possible de chacun des secteurs missionnaires, des responsables des services paroissiaux et de lieux tiers (par exemple, un établissement d'enseignement catholique, un sanctuaire, une communauté religieuse, une maison diocésaine, ...).



LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES DE LA PAROISSE

restent administrées par le curé, assisté d'un Conseil Paroissial aux Affaires Economiques (CPAE). Le curé nomme au moins un trésorier (avec un suppléant) et un comptable (avec un suppléant). Les statuts, le rôle et le fonctionnement du CPAE demeurent globalement inchangés notamment la composition (5 à 10 membres).